

Visitez notre site Web à www.fhcc.coop



Échos de la FHCC

ÉDITION SPÉCIALE

FAITS SAILLANTS

1995

- La FHCC propose de créer une agence indépendante.

1996

- Le budget fédéral offre les programmes de la SCHL aux provinces et aux territoires. La FHCC amorce une campagne pour faire cesser le transfert.
- La FHCC dépose une proposition en vue de créer une agence indépendante.
- L'AGA de la FHCC vote en faveur de la proposition et contre le transfert.

1997

- Les membres continuent de rencontrer des député(e)s, de signer des pétitions et de rédiger des milliers de lettres et de cartes postales à l'appui de l'agence.
- Le rassemblement "Raise the Roof" à Toronto attire 1 300 membres de coopératives et des député(e)s.
- La SCHL signe l'entente de transfert avec la Saskatchewan en mars. En août, trois autres ententes avaient été signées.
- Une campagne de lobbying intense retarde la signature de l'entente avec la Nouvelle-Écosse.
- Le Caucus libéral fédéral de l'Ontario vote à l'unanimité pour s'opposer au transfert des coopératives en Ontario.

1998

- Nous intensifions notre campagne dans les provinces qui n'ont pas signé.
- Les Libéraux fédéraux de l'Ontario augmentent la pression pour que le ministre ne procède pas au transfert.
- En avril, le gouvernement de la C.-B. demande à la SCHL d'exclure les coopératives de l'entente.
- La SCHL signe une entente avec le Manitoba et le Yukon.

Le ministre fédéral donne le feu vert à l'agence!

Nous avons réussi! Sept ans après que la FHCC a proposé l'idée, le ministre fédéral responsable de la SCHL, l'honorable David Collenette, a accepté de négocier le premier contrat pour une agence indépendante chargée de gérer les programmes de coopératives d'habitation.

«C'est une excellente nouvelle pour les coopératives administrées par la SCHL», a déclaré **René Daoust**, le président de la FHCC. «Il reste encore des questions importantes à régler. Mais le ministre a demandé à la SCHL de négocier un contrat et le président de la SCHL nous a indiqué qu'il souhaite que l'agence soit fonctionnelle d'ici janvier 2004.»

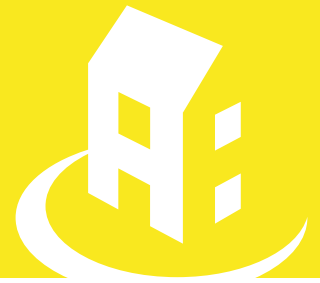
La FHCC et la SCHL ont d'abord discuté de la notion d'une agence distincte en 1995. Les discussions ont été suspendues lorsque le budget fédéral de 1996 a offert les programmes de logement social de la SCHL – y compris ceux des coops – aux provinces et aux territoires. Les membres des coopératives ont répondu par une campagne de lobbying nationale. Près de trois ans se sont écoulés avant que le ministre n'accepte de mettre fin au transfert. Il faudra attendre trois autres années pour que son successeur donne le feu vert à l'agence.

Lorsqu'elle sera fonctionnelle, l'agence assumera la responsabilité pour toutes les coops fédérales en C.-B., en Alberta, au Manitoba, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les coops qui relèvent des provinces ou des municipalités ne seront pas administrées par l'agence. La CQCH a proposé au gouvernement du Québec de mettre sur pied un organisme parallèle qui travaillera en partenariat avec la nouvelle agence nationale.



Échos de la FHCC

ÉDITION SPÉCIALE



FAITS SAILLANTS

1999

- En janvier, le ministre fédéral annonce que les coopératives de l'Ontario ne sont pas sur la table de négociation.
- Notre campagne de lobbying se déplace en C.-B., en Alberta et à l'Î.-P.-É. En novembre, les coops dans ces provinces sont retirées de la table de négociation.
- Le Manitoba offre de transférer de nouveau les coops à la SCHL. À la suite de ce transfert, 90 pour cent des coops fédérales relèvent de la SCHL.
- La SCHL et l'Ontario signent une entente de transfert. Les coopératives fédérales sont exclues de l'entente.

2000

- Le ministre fédéral met sur pied un groupe de travail provincial-SCHL pour étudier la proposition d'agence.

2001

- Le Groupe de travail se réunit au cours de l'hiver et du printemps.
- La SCHL et le personnel de la FHCC négocient au cours de l'été.
- Le ministre affirme son appui, mais il attend le rapport du groupe de travail.

2002

- La dernière réunion du Groupe de travail a eu lieu. Des négociations détaillées sont amorcées avec la SCHL.
- Grâce à une aide financière de la SCHL, la FHCC fournit plus de précisions au sujet de gestion des risques de l'agence.
- Les membres de la FHCC votent pour la sixième fois en faveur de l'agence.
- **VICTOIRE!** En décembre, le ministre David Collette donne le feu vert à l'agence. Il demande à la SCHL et à la FHCC de régler les questions en suspens et de négocier un premier contrat.

Une approche fraîche

La nouvelle agence sera un organisme indépendant, distinct de la FHCC et du gouvernement. Elle combinera une approche fraîche et positive à l'administration des programmes en offrant d'excellents services aux coopératives. Les coopératives recevront de l'information pour les aider à mieux fonctionner, et elles auront une attention prompte lorsqu'elles éprouvent des difficultés. Grâce à l'agence, elles pourront partager ce qu'elles font bien, ainsi que les leçons qu'elles tirent du succès des autres. Le plus important, c'est que les coopératives fédérales resteront au palier fédéral.

Prochaines étapes

La FHCC négocieront les conditions de contrat de l'agence avec la SCHL. Pour vous tenir informé de la situation, consultez le site <http://members.chfc.ca/fra/pages/agency.asp> ou appelez **Merrilee Robson**, la chargée des communications, sans frais au 1-877-533-2667, poste 122. 🏠



Des membres de Peterborough, en Ontario, rencontrent le premier ministre Chrétien pour discuter de l'avenir des coopératives d'habitation et promouvoir notre agence nationale.